



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

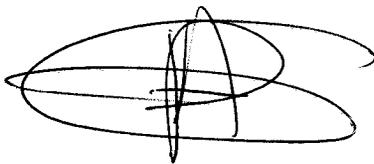
Numéro de gestion : 2000 B 04034

Numéro SIREN : 432 512 531

Nom ou dénomination : SYNOMIA

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2017 sous le numéro de dépôt 11721

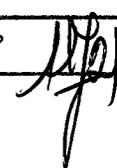
*Certifié conforme  
à l'original*



GREFFE TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE NANTERRE

27 MARS 2017

DEPOT N°



---

**SYNOMIA**

*Société Anonyme*

*au capital de 3 431 500 €*

*Siège social : 63 bis, rue de Sèvres*

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

---

**RAPPORT**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2015*

---

**D & G**

*Commissaire aux comptes*

*Membre la Compagnie Régionale*

*des Commissaires aux comptes de Paris*

19 rue du Général Foy - 75008 Paris

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SYNOMIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur les bases de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I – Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- nous nous sommes assurés que les conditions nécessaires à l'inscription à l'actif des coûts de développement (cf. paragraphe II.1 de l'annexe des comptes) étaient bien respectées,
- nous avons vérifié la cohérence entre les éléments retenus dans le cadre de la détermination du crédit d'impôt recherche et les éléments retenus pour l'activation des coûts de développement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les capitaux propres de la société SYNOMIA n'ont pas été reconstitués à l'issue du délai expirant le 31 décembre 2006 et que celle-ci n'a pas procédé à la réduction de son capital, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 13 mai 2016.



**D & G**

*représentée par*

**Christophe KICA**

SYNOMIA

63 b rue de Sèvres

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

### SITUATION au 31/12/2015

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*

#### **APEXCO**

8 Espl de la Manufacture

92130 ISSY LES MOULINEAUX  
01.55.95.56.60

#### **D & G**

EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES  
19 rue du Général Foy - 75008 PARIS  
Tél : 01 73 54 12 20 - Fax : 01 73 54 12 36  
Siret : 399 343 771 00032

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2015 6			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement	4 691 014	3 619 975	1 071 039	1 145 184	74 145	6.47
	Frais de développement	11 161	8 980	2 181	77	2 104	NS
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	216 779	191 895	24 883	16 145	8 738	54.12
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	34 959		34 959	34 738	222	0.64	
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	<b>4 953 913</b>	<b>3 820 851</b>	<b>1 133 063</b>	<b>1 196 144</b>	<b>63 082</b>	<b>5.27</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	742 290	10 247	732 043	652 029	80 015	12.27
	Autres créances	246 585		246 585	413 537	166 952	40.37
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	428 522		428 522	44 398	384 124	865.19	
Charges constatées d'avance (3)	40 804		40 804	39 146	1 657	4.23	
<b>Total III</b>	<b>1 458 200</b>	<b>10 247</b>	<b>1 447 953</b>	<b>1 149 109</b>	<b>298 844</b>	<b>26.01</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>6 412 113</b>	<b>3 831 097</b>	<b>2 581 016</b>	<b>2 345 254</b>	<b>235 762</b>	<b>10.05</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

34 959

**D & G**  
EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES  
APEXCO  
19 rue du Général Foy - 75008 PARIS  
Tél : 01 73 54 12 20 - Fax : 01 73 54 12 36  
Siret : 399 343 771 00032

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1		
		31/12/2015 6	31/12/2014 12	Euros	%	
CAPITAUX PROPRIÉS	Capital (Dont versé : 3 431 500 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 431 500	3 341 500	90 000	2.69	
	<b>Réserves</b> Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves					
	Report à nouveau	2 565 662	2 667 966	102 304	3.83	
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	228 013	102 304	125 709	122.88	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées					
	<b>Total I</b>	1 093 851	775 838	318 013	40.99	
	AUTRES FONDS PROPRIÉS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		19 287	19 287	100.00
		<b>Total II</b>		19 287	19 287	100.00
	PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
		<b>Total III</b>				
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b> Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	124 784	105 102	19 682	18.73	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21	100 102	100 081	99.98	
	<b>Dettes d'exploitation</b> Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	164 411 425 502	143 507 347 567	20 905 77 935	14.57 22.42	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	283 397	282 800	597	0.21	
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	489 050	571 051	82 001	14.36
		<b>Total IV</b>	1 487 165	1 550 128	62 964	4.06
		Ecart de conversion passif (V)				
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	2 581 016	2 345 254	235 762	10.05

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 498 340 1 531 754

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2015 6			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 336 337	92 741	2 429 078	2 122 562	306 517	14.44
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	2 336 337	92 741	2 429 078	2 122 562	306 517	14.44
Production stockée			481 632	548 715	67 083	12.23
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			9 197	21 981	12 783	58.16
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			18	26	8	31.04
Autres produits						
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			2 919 925	2 693 283	226 642	8.42
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			509 829	644 878	135 050	20.94
Impôts, taxes et versements assimilés			40 349	20 618	19 731	95.70
Salaires et traitements			1 226 050	1 033 851	192 199	18.59
Charges sociales			516 551	436 702	79 849	18.28
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			569 052	595 517	26 465	4.44
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				11 287	11 287	100.00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			894	8 588	7 694	89.59
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			2 862 725	2 751 441	111 284	4.04
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			57 200	58 158	115 358	198.35
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2015 6	31/12/2014 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	13 312	927	12 385	NS
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change		309	309	100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	13 312	1 236	12 076	976.93
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 940	6 550	2 610	39.84
Différences négatives de change	236	314	78	24.87
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	4 176	6 864	2 688	39.16
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	9 136	5 628	14 764	262.33
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	66 336	63 786	130 122	204.00
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 386	8 386	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>		8 386	8 386	100.00
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56	9 332	9 275	99.40
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	56	9 332	9 275	99.40
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	56	945	889	94.05
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	161 733	167 035	5 302	3.17
<b>Total des produits (I+II+V+VII)</b>	2 933 237	2 702 906	230 331	8.52
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	2 705 224	2 600 602	104 623	4.02
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	228 013	102 304	125 709	122.88

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont Intérêts concernant les entreprises liées

Dossier N° 200070 en Euros.

**D & G**  
EXPERTISE COMPTABLE  
APEXCO COMMISSARIAT AUX COMPTES  
19 rue du Général Foy - 75008 PARIS  
Tél : 01 73 54 12 20 - Fax : 01 73 54 12 36  
Siret : 399 343 771 00032

## INDEX

	Pages
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	
. BILAN ACTIF	1
. BILAN PASSIF	2
. COMPTE DE RESULTAT	3 - 4
. TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS	5
. TABLEAUX DES AMORTISSEMENTS	6
. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	7
. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	8
. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	NS
. RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	9

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

**I. ACTIVITE**

La société a pour objet en France et à l'étranger :

. La création, la réalisation, la commercialisation, le conseil, le développement, la gestion, la promotion, la formation et le négoce de produits ou services de nature à favoriser le développement des entreprises.

. La création, le développement, la gestion, l'adaptation, l'acquisition, l'édition d'œuvres de l'esprit quel qu'en soit le support et la forme et des droits, notamment d'auteurs y attachés, et des éventuels droits dérivés qui pourraient en résulter ou être exploités.

**II. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Le bilan et le compte de résultat ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, et du PCG 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

. Continuité d'exploitation

Les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité de l'exploitation, en raison du soutien financier des actionnaires.

. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du traitement des dépenses de développement, décrit page suivante.

. Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

**1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au prix de revient, et sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les logiciels sont amortis en linéaire sur douze mois.

**Activation au bilan des frais de développement selon la méthode préférentielle :**

Chaque projet de développement est clairement identifié et son coût précisément déterminé.

Pour calculer le montant total activable, les charges de la période ont été réparties en 5 catégories :

**Masse salariale :**

Nous avons effectué le calcul du taux de la masse salariale dédiée aux projets de développement en fonction du temps passé par chacun des salariés concernés. Ce calcul est individualisé en fonction du salaire annuel chargé des participants aux projets.

**Charges activables avec clé de répartition :**

Ce sont les charges correspondant aux moyens nécessaires (loyer, prestataires, ...) à la réalisation des projets de développement, étant entendu que ces moyens sont partagés par l'ensemble des salariés. Nous utilisons comme clé de répartition la part de la surface totale des locaux utilisée pour le développement.

**Charges activables sans clé de répartition :**

Ces charges sont pour partie activables car elles constituent des moyens permettant la réalisation de nos projets de développement sans toutefois concerner l'ensemble des salariés. Pour chacune de ces charges, nous appliquons un taux distinct consacré au développement.

**Les charges activables en fonction de la masse salariale:**

Ces charges sont pour partie activables car elles constituent des moyens permettant la réalisation de nos projets de développement sans toutefois concerner l'ensemble des salariés. Pour chacune de ces charges, nous appliquons le taux de la masse salariale consacrée au développement par rapport à la masse salariale totale de l'année.

**Charges non activables :**

Ce sont les charges qui ne sont aucunement liées aux efforts de développement consacrés par Synomia. Elles ne sont donc pas prises en considération dans le calcul du montant des charges activables.

**2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée.

. Installation et agencement	10 %
. Matériel de bureau et informatique	20 - 25 - 33.33%
. Mobilier	20%

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

**3. Créances**

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée en cas d'irrecouvrabilité d'une créance.

**4. Produits constatés d'avance**

Ils correspondent aux abonnements vendus au cours des exercices 2015 et antérieurs, dont la réalisation se poursuit au delà du 31 décembre 2015.

. Pour les produits "Site Search", "Site Alerte" et l'option "Sya" (Option de Synonymie Automatique), « accompagnement », « monitoring de la performance », « CA HOT LINE / BACK OFFICE » et « campagnes PPC » :

Le chiffre d'affaires est alors enregistré lors de la réalisation de la prestation.

Les types d'abonnements proposés par la société "SYNOMIA" portent sur des durées variables.

La comptabilisation du chiffre d'affaires réalisé au titre des ventes d'abonnements des produits « Site Search », « Site Alerte » et l'option "Sya", « accompagnement », « monitoring de la performance », « CA HOT LINE / BACK OFFICE » et « campagnes PPC » s'effectue sur toute la durée du contrat.

Ainsi, les ventes d'abonnements portant sur des exercices comptables distincts donnent lieu, à la date de clôture, à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

. Pour les produits Site Index, Smart Links, Smart Clouds, l'option Auto-complétion :

La comptabilisation des produits "Site Index", "Smart Links", "Smart Clouds" et l'option "Auto-complétion" s'effectue en totalité lors de la livraison de la base de données indexée. Il est rappelé qu'il n'y a pas de distinction sur le plan tarifaire, entre la vente des biens "Site Index", "Smart Links", "Smart Clouds" et l'option "Auto-complétion" et les prestations de maintenances qui leur sont associées.

Le traitement comptable des produits générés par "Site Index", "Smart Links", "Smart Clouds" et l'option "Auto-complétion" s'appuie sur l'avis émis par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes dans le bulletin "CNCC n° 131" de septembre 2003.

. Pour l'ensemble des autres produits ou prestations (non facturés sous forme d'abonnement) :

La comptabilisation s'effectue à l'avancement qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et les charges afférentes au fur et à mesure de l'avancement des contrats. Des outils de contrôle interne permettent de valider le pourcentage d'avancement et de réviser, au fur et à mesure de l'avancement, le montant du chiffre d'affaires comptable.

#### **5. Comptabilisation, présentation du CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

### **III . NOTES AU BILAN**

#### **Note 1 - Etat de l'actif immobilisé**

##### **. Immobilisations corporelles**

Les tableaux des mouvements d'immobilisations et d'amortissements sont présentés en pages 5 et 6.

##### **. Immobilisations financières**

L'analyse de ce poste est la suivante :

Elles correspondent principalement au dépôt versé en garantie des loyers.

**Note 2 - Autres informations sur les postes d'actif**

**. Echéances des créances**

L'ensemble des créances clients est à échéance à 18 mois au plus.

**. Autres créances**

Le détail de ce poste est le suivant :

Autres créances	2015	2014
Fournisseurs	1 391	486
RRR à obtenir - Avoir à recevoir	5 688	450
Impôts sur les bénéfices (CIR+ CICE)	197 719	386 969
Etat - TVA Intracom	6 249	341
Etat - TVA déductible 19,60 %	1 041	107
Etat - TVA déductible sur prestation	16 554	12 291
Etat - TVA sur factures non parvenues	4 942	4 719
Etat - TVA sur avoirs à établir	0	0
Tickets restaurant	13 000	8 056
Oséo - Produit à recevoir	0	119
	<b>246 585</b>	<b>413 537</b>

**Note 3 - Variation de la situation nette**

	Solde avant Approbation 31.12.2014	Affectation du résultat 31.12.2014	Autres opérations courant 2015	Résultat au 31.12.2015	Solde au 31.12.2015
Capital	3 341 500,00		90 000,00	-	3 431 500,00
Réserve légale	-		-	-	
Autres réserves	-		-	-	
Report à nouveau	-2 667 966,00	102 304,00	-	-	-2 565 662,00
Résultat de l'exercice	102 304,00	102 304,00	-	228 013,00	228 013,00
<b>Capitaux propres</b>	<b>775 838,00</b>	<b>102 304,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>228 013,00</b>	<b>1 093 851,00</b>

Durant l'exercice, 90 000 BSPCE ont été exercés, une augmentation du capital a été constatée pour un montant équivalent soit 90 000 €.

Cette augmentation du capital résulte de la conversion de 90 000 BSPCE Dirigeants 2007

**. Capital**

Le capital de la société est fixé à 3 431 500€, divisé en 3 431 500 actions de 1(un) Euro, entièrement souscrites et totalement libérées.

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	3 341 500	1 €
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	90 000	1 €
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	1 €
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	3 431 500	1 €

**Note 4 - Informations sur les dettes****. Fournisseurs**

Le montant des « factures non parvenues » s'élève à 33 046 € au 31 décembre 2015.

**. Dettes fiscales et sociales**

Le détail des dettes fiscales et sociales est le suivant :

Dettes fiscales et sociales	2015	2014
Remuner. dues au personnel	0	7 518
Dettes provisionnelles sur congés payés	69 207	59 155
URSSAF	57 144	39 002
Caisses de retraites	62 958	45 629
Charges sociales sur congés payés	27 683	23 662
TVA DUE INTRACOMMUNAUT.	6 249	341
Etat - TVA à décaisser	31 325	36 105
Etat - TVA collectée	2 613	2 613
Etat - TVA collectée 20%	120 552	95 793
Etat - TVA sur factures à établir	3 520	16 416
Taxe Apprentissage	7 738	6 427
Participation Formation	15 311	10 082
Etat - Charges à payer - Produits à recevoir	21 201	4 842
<b>Total</b>	<b>425 502</b>	<b>347 567</b>

**. Autres dettes**

Cette rubrique concerne un crédit assurance prospection COFACE qui s'élève à 277 997 €, une dette clients pour 2 880€ et un avoir à établir pour 2 520€.

**IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Note 5 – Produits d'exploitation**

La société a réalisé un chiffre d'affaires de **2 429 078 €** au cours de l'exercice écoulé, contre **2 122 562 €** pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**Note 6 - Information sur le personnel**

L'effectif moyen employé au cours de l'exercice est de 24 salariés dont 21 cadres et 3 Etam.

**Note 7 – Résultat financier**

Les charges financières sont composées essentiellement des intérêts sur les remboursements des prêts OSEO, Société Générale, Bred et BNP.

**V – CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE**

Dans le cadre des dépenses engagées au titre de l'activité de recherche et développement, la société a comptabilisé, au cours de l'exercice 2015, un crédit impôt recherche d'un montant de 161 733 €. Les dépenses éligibles à ce dernier ont été en partie activées.

**VI. UTILISATION DU CICE**

Le CICE pour l'année 2015 s'élève à 35 986 € mais n'a pas été perçu durant l'exercice. Il permettra la reconstitution du fonds de roulement de l'entreprise dans un contexte économique tendu sur le marché de la relation client en France et l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise dans le cadre de la prospection clients.

**VII – ENGAGEMENTS HORS BILAN****Note 8 – Crédit-bail**

La société n'a plus d'engagements hors bilan.

**VIII – REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

Les rémunérations des membres des organes d'administration et de direction ne sont pas communiquées, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**IX - HONORAIRES D'AUDIT**

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 14 640€ HT.

**X - Engagements financiers**

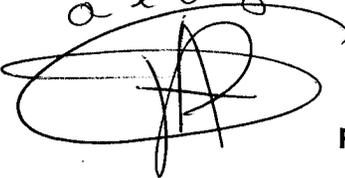
Les engagements en matière de retraite ne sont pas évalués.

**XI - Evénements postérieurs à la clôture**

Aucun événement postérieur à la clôture n'a eu lieu.

**SYNOMIA**

Société anonyme au capital de 3.436.500 euros  
Siège social : 63bis rue de Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt  
432 512 531 RCS NANTERRE

*Certifié conforme  
à l'original*  


-----

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 2 JUIN 2016**

-----

L'an deux mille seize,  
Le 2 juin, à 14 heures,

Les actionnaires de la société SYNOMIA (la « Société ») se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration suivant lettre adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chaque actionnaire en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Monsieur Philippe Aït Yahia préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration et Directeur général.

Didier Bourigault acceptant cette fonction, est appelé à la fonction de scrutateur.

Aurélie Perret est désignée comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 3 303 396 actions sur les 3 436 500 composant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée, réunissant plus que le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

Le Président constate que le cabinet D & G, commissaire aux comptes titulaire, représenté par M. Christophe KICA, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Puis il dépose sur le bureau et met notamment à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et des documents annexés adressés à chaque actionnaire ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence signée par les membres du bureau, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires ;
- le rapport annuel de gestion du conseil d'administration ;
- le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- le texte des résolutions proposées par le conseil d'administration.

Le Président déclare que les documents et renseignements devant, selon la législation et la réglementation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée, et que la société a satisfait dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

*CM AP DB*

L'assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Affectation du résultat,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Augmentation du capital social réservée aux salariés d'un montant maximum de 50.000 euros par émission d'actions nouvelles de numéraire, conditions et modalités de l'émission,
- Quitus aux membres du Conseil d'administration,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture des rapports du commissaire aux comptes et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que sur les comptes dudit exercice, et la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé, prend acte des informations contenues dans lesdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

o O o

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice, le bilan et les annexes comptables tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 228 013 €.

Par ailleurs et en tant que de besoin, l'Assemblée Générale prend acte, par référence à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, de l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

o O o

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit 228 013 €, au compte Report à Nouveau, dont le solde débiteur est ainsi augmenté à due concurrence et s'établit de ce fait à 2.337.649 €.

L'Assemblée Générale reconnaît par ailleurs que le rapport de gestion du Conseil d'administration mentionne qu'aucun dividende, ni acompte sur dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(M) o O o AP DB

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

o O o

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, connaissance prise des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, décide que le Conseil d'administration pourra augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'une somme maximum de 50 000 d'euros pour le porter ainsi à un montant de 3 486 500 euros par la création et l'émission de 50 000 actions nouvelles de numéraire.

Ces augmentations de capital, réservées aux salariés de la Société, sont effectuées dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Lors de chaque augmentation de capital décidée, le Conseil d'administration informera les salariés de la Société, procédera à la création du Plan d'Epargne Entreprise, clôturera par anticipation la souscription dès que toutes les actions auront été souscrites, recueillera les souscriptions, recevra les versements de libération, effectuera le dépôt des fonds dans les conditions légales, constatera toute libération par compensation, s'il y a lieu, prendra toutes mesures utiles et remplira toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par lui.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures, en effectuer toutes formalités nécessaires à la réalisation des opérations d'augmentation de capital prévues dans le cadre de la présente délégation de compétence.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

o O o

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à chaque membre du Conseil d'administration et aux membres de la Direction Générale, de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 15H heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
M. Philippe AIT-YAHIA

Le Scrutateur  
M. Didier Bourigault

Le Secrétaire de séance  
Mme Aurélie Perret